

DELIBERATION N° 8-2019-CA
PORTANT SUR LA COMPOSITION, LES COMPETENCES ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EN CHARGE DU PATRIMOINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE RATTACHEE AU CA

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,
Vu l'avis du conseil académique du 28 janvier 2019,

Délibère :

Article unique

La composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de la commission permanente en charge du patrimoine et du développement durable rattachée au Conseil d'administration, tels que figurant en annexe à la présente délibération sont approuvées.

Délibération statutaire adoptée à la majorité absolue des membres du conseil (31 présents ou représentés, 31 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019



La Présidente

Emmanuelle GARNIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "E. Garnier", is written over the printed name.

■ Commission Permanente en charge du Patrimoine et du Développement Durable - rattachée au CA

■ Compétences

- Conseil et aide à la décision dans les dossiers relatifs au patrimoine immobilier sur l'ensemble des campus et sites de l'Université, notamment :
 - Achèvement de la reconstruction du campus Mirail, bâtiment « Université ouverte »
 - Relogement pérenne de l'ISTHIA
 - Travaux de gros entretien et de renouvellement (GER)
- Mise en oeuvre des actions transversales de type environnemental, notamment :
 - Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments
 - Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques (déchets, consommation énergétique...)
 - Plan de déplacement (transports « doux »)
- Mise aux normes d'accessibilité

Vie institutionnelle

Commission Permanente en charge du Patrimoine et du Développement Durable - rattachée au CA

Composition

= 22 membres

Membres de droit- 8	Elus des conseils centraux- 3	Responsables composantes- 5	Responsables services- 2	Personnalités extérieures- 4
Présidente	1 représentant CA	1 Dir UFR	Dir DPIGC	Représentant Toulouse Métropole
VP CA	1 représentant CFVU	1 Dir Unité de Recherche	Chef du service Hygiène, Sécurité, et Environnement	Représentant Région Occitanie
VP CFVU	1 représentant CR	1 Dir Département		Représentant du CROUS
VP CR		Dir ESPE		Représentant de la Caf de la Haute Garonne
VP Etudiant		1 Dir école et institut		
VPD Patrimoine et développement durable				
VPD Culture				
DGS				

■ Commission Permanente en charge du Patrimoine et du Développement Durable - rattachée au CA

■ Modalités de fonctionnement

- La Commission Patrimoine et Développement Durable instruit les dossiers qui lui sont confiés dans le cadre de ses compétences. Elle rapporte les conclusions de ces instructions au Conseil d'Administration.
- Le Vice-Président délégué Patrimoine et Développement Durable est responsable et dirige cette commission.
- La Commission Patrimoine et Développement Durable est composée de membres de droit, de représentants des conseils centraux, de représentants des composantes et des services, de personnalités extérieures et de membres invités permanents. D'autres personnalités qualifiées peuvent être invitées à la Commission Patrimoine et Développement Durable pour apporter leur expertise sur les dossiers spécifiques.
- La Commission Patrimoine et Développement Durable se réunit au moins 2 fois par an sur convocation du VPD Patrimoine et Développement Durable ou à la demande du quart au moins de ses membres.
- Elle est présidée par le VPD Patrimoine et Développement Durable.
- Les décisions sont acquises à la majorité des présents et représentés.

**DELIBERATION N° 9-2019-CA
PORTANT SUR LA COMPOSITION, LES COMPETENCES ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE EN CHARGE DES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES (REI)**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,
Vu l'avis du conseil académique du 28 janvier 2019,

Délibère :

Article unique

La composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de la commission permanente en charge des relations européennes et internationales, tels que figurant en annexe à la présente délibération sont approuvées.

Délibération statutaire adoptée à la majorité absolue des membres du conseil (31 présents ou représentés, 28 pour, 0 contre, 3 abstentions, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019

La Présidente

Emmanuelle GARNIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "E. Garnier", is written over the printed name of the president.

■ Commission Permanente en charge des Relations Européennes et Internationales - rattachée au CA

■ Compétences

- Proposition aux conseils de l'Université d'actions destinées à renforcer l'attractivité et le rayonnement européen et international de notre établissement.
- Réflexion des aides à la mobilité sortante pour nos étudiants.
- Soutien à l'action des correspondants REI dans les composantes.
- Réflexion pour une meilleure coordination des relations européennes et internationales de notre Université.
- Développement de la cellule « ingénierie des projets européens et internationaux » qui sera aussi un guichet commun pour tous les acteurs souhaitant monter des projets hors de nos frontières.

Vie institutionnelle

Commission Permanente en charge des Relations Européennes et Internationales - rattachée au CA

Composition

= 66 membres

Membres de droit- 7	Elus des conseils centraux - 6	Responsables composantes - 4	Responsables services- 4	Personnalités qualifiées-44
Présidente	2 représentants CA	1 Dir UFR	Représentant RI	3 représentants étudiants dont 1 ERASMUS entrant et 1 membre de la CFVU
VP CA	2 représentants CFVU	1 Dir Unités de Recherche	Représentant ED	1 responsable de chacun des 27 départements d'UFR et des 9 écoles et instituts
VP CFVU	2 représentants CR	1 représentant Institut	Représentant DIVE	1 représentant RI Recherche
VP CR		1 représentant Ecole	Représentant DEEP	1 représentant Europe CCI
VP Etudiant		1 représentant de l'ESPE		1 représentant université étrangère
VPD REI				1 représentant grande entreprise
DGS				1 Représentant RI COMUE

■ Commission Permanente en charge des Relations Européennes et Internationales - rattachée au CA

■ Modalités de fonctionnement

- La Commission Relations Européennes et Internationales instruit les dossiers qui lui sont confiés dans le cadre de ses compétences. Elle rapporte les conclusions de ces instructions au Conseil d'Administration.
- La Vice-Présidente déléguée Relations Européennes et Internationales est responsable et dirige cette commission.
- La CREI est composée de membres de droit, de représentants des conseils centraux, de représentants des composantes, de représentants des services et de personnalités qualifiées. D'autres personnalités qualifiées peuvent être invitées à la Commission Relations Européennes et Internationales pour apporter leur expertise sur les dossiers spécifiques.
- La CREI se réunit au moins 2 fois par an sur convocation de la VPD REI ou à la demande du quart au moins de ses membres.
- Elle est présidée par la VPD REI.
- Les décisions sont acquises à la majorité des présents et représentés.

DELIBERATION N° 10-2019-CA
PORTANT SUR LA COMPOSITION, LES COMPETENCES ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EN CHARGE DU SOUTIEN, DE L'ORIENTATION, DES FORMATIONS ET DE L'INSERTION (SOFI)

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 janvier 2019,
Vu l'avis du conseil académique du 28 janvier 2019,

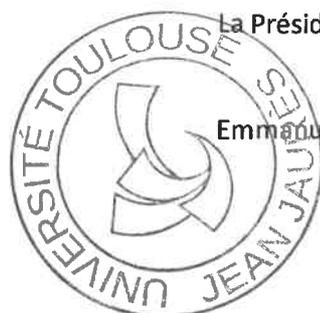
Délibère :

Article unique

La composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de la commission permanente en charge du soutien, de l'orientation, des formations et de l'insertion (SOFI), tels que figurant en annexe à la présente délibération sont approuvées.

Délibération statutaire adoptée à la majorité absolue des membres du conseil (32 présents ou représentés, 31 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019



La Présidente

Emmanuelle GARNIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "E. Garnier", is written over the printed name.

■ Commission Permanente en charge du soutien, de l'orientation, des formations et de l'insertion - SOFI - rattachée à la CFVU

■ Compétences

- Le Soutien : accompagnement des étudiant(e)s (conseils d'inscription, direction d'étude, tutorat, soutien pédagogique, enseignants référents...), évaluation de ces dispositifs d'accompagnement et réflexion sur de nouveaux dispositifs à mettre en place.
- L'Orientation : suivi des inscriptions, suivi des procédures mises en place (orientation active, Parcoursup, réorientation, validation des acquis), liaison lycée/université (journées d'information dans les lycées, Journée Portes Ouvertes), salons d'information et d'orientation (Infosup, Studyrama ...)
- Les Formations : suivi des diplômes accrédités, instruction des demandes de nouveaux diplômes, suivi et développement des co-accréditations et codiplomations, évaluation de l'offre de formation au sein de l'établissement et à distance...
- L'Insertion : suivi des taux de réussite (par diplôme, discipline, public...) et du devenir et de l'insertion des diplômé(e)s de l'UT2J.

Vie institutionnelle

Commission Permanente en charge du soutien, de l'orientation, des formations et de l'insertion – SOFI - rattachée à la CFVU

Composition

= 36 membres

Membres de droit-8	Elus des conseils centraux -9	Représentants des composantes -13	Responsables services- 5	Personnalités qualifiées sollicitées selon l'ordre du jour
Présidente	2 représentants CA dont 1 étudiant	5 UFR	Dir DISCO	Chargée de mission Handicap
VP CA	5 représentants CFVU dont 2 étudiants	1 ESPE	Dir DEEP/ OVE	Chargé de mission Egalité
VP CR	2 représentants CR dont 1 étudiant	2 IUT	Dir. SCUJO-IP	Dir ou Resp CIAM
VP CFVU		5 Ecoles ou Instituts	Dir. SED	Dir ou Resp SUAPS
VP Etudiant			Dir. Forco	Responsable de site
VPD SOFI			Dir. SCD	Responsable DIVE
VPD REI				
VPD Moyens-Prospective				

■ Commission Permanente en charge du soutien, de l'orientation, des formations et de l'insertion – SOFI - rattachée à la CFVU

■ Modalités de fonctionnement

- La Commission Soutien, Orientation, Formations, Insertion (SOFI) instruit les dossiers qui lui sont confiés dans le cadre de ses compétences. Elle rapporte les conclusions de ces instructions à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).
- La Vice-Présidente déléguée à la Commission SOFI est responsable et dirige cette commission.
- La Commission SOFI est composée de membres de droit, de représentants des conseils centraux, de représentants des composantes et de représentants des services.
- Des personnalités qualifiées peuvent être invitées à la Commission SOFI pour apporter leur expertise sur les dossiers spécifiques.
- La Commission SOFI se réunit au moins 2 fois par an sur convocation de la VPD SOFI ou à la demande du quart au moins de ses membres.
- Elle est présidée par la VPD SOFI.
- Les décisions sont acquises à la majorité des présents et représentés.

**DELIBERATION N° 11-2019-CA
PORTANT SUR LA COMPOSITION, LES COMPETENCES ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE EN CHARGE DE LA DIFFUSION DES SAVOIRS**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,
Vu l'avis du conseil académique du 28 janvier 2019,

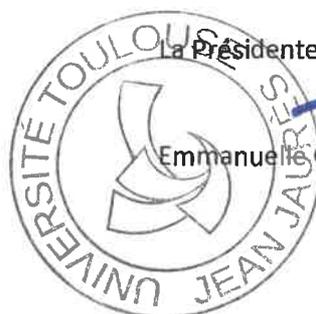
Délibère :

Article unique

La composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de la commission permanente en charge de la diffusion des savoirs, tels que figurant en annexe à la présente délibération sont approuvés.

Délibération statutaire adoptée à la majorité absolue des membres du conseil (32 présents ou représentés, 29 pour, 0 contre, 3 abstentions, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019



La Présidente

Emmanuelle GARNIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "E. Garnier", written over the printed name.

■ Commission Permanente en charge de la diffusion des savoirs – rattachée à la CR

■ Compétences

- Définition de la politique de Diffusion de l'établissement
 - Choix des actions
 - Choix des thématiques de ces actions de diffusion
 - Sélection des projets soutenus (suite à un appel à projet annuel)
 - Mise en relation des porteurs de projets avec des institutions et associations impliquées dans des actions de diffusion
 - Aide au montage de projets
- Pilotage d'actions co-portées avec l'ensemble des partenaires de l'UT2J et du site plus généralement
 - Actions en articulation avec l'ensemble des partenaires UT2J (UFR, Ecoles et Instituts, BUC, Centres de Ressources, acteurs culturels)
 - Actions de Diffusion en partenariat avec l'UFTMIP
 - Coopérations avec la Métropole, le Département, la Région
- Pilotage d'actions nationales et internationales (Nuit européenne des Chercheurs, Fête de la Science)

Vie institutionnelle

Commission Permanente en charge de la Diffusion des savoirs - rattachée à la CR

Composition

= 41 membres

Membres de droit- 10	Elus des conseils centraux- 4	Responsables composantes- 4	Représentants des services- 9	Personnalités extérieures- 6	Personnalités qualifiées- 7
Présidente	1 Représentant du CA	1 Représentant UFR/ Ecoles/ Instituts	Directrice de la DAR	1 Représentant du CNRS	
VP CA	2 Représentants de la CR dont 1 doctorant	1 Dir Unités de Recherche	Responsable du CPRS	1 Représentant de la DRAC	
VP CR	1 Représentant de la CFVU	1 Représentant LABEX	1 Représentant du service Communication	1 Représentant du CD31	
VP CFVU		1 Représentant des Sites	1 Représentant du CPRS	1 Représentant de Toulouse Métropole	
VP Etudiant		1 Représentant de l'ESPE	1 Représentant des PUM	1 Représentant de la Médiathèque	7 personnalités impliquées dans des opérations de diffusion
VPD Diffusion des savoirs			1 Représentant du CIAM	1 Représentant association de diffusion culture scientifique	
VPD Culture			1 Représentant des Centres de Ressources		
Chargé de mission Diffusion et culture scientifique et technique de l'UFTMIP			1 Représentant bibliothèque		
Responsable service Diffusion et culture scientifique et technique de l'UFTMIP			1 Représentant de la DTICE		
DGS					

■ Commission Permanente en charge de la Diffusion des savoirs - rattachée à la CR

■ Modalités de fonctionnement

- La Commission Diffusion des savoirs instruit les dossiers qui lui sont confiés dans le cadre de ses compétences. Elle rapporte les conclusions de ces instructions à la Commission de la Recherche.
- La Vice-Présidente déléguée à la Diffusion des savoirs est responsable et dirige cette commission.
- La Commission Diffusion des savoirs est composée de membres de droit, de représentants des conseils centraux, de représentants des composantes et des services, de personnalités extérieures et de 7 personnes qualifiées qui seront contactées par la VPD Diffusion des savoirs après avoir pris en compte les propositions qui lui auraient été soumises par les membres du CAC et/ou par les intéressés eux-mêmes. D'autres personnalités peuvent être invitées à la Commission Diffusion pour apporter leur expertise sur des dossiers spécifiques.
- La Commission Diffusion des savoirs se réunit au moins 3 fois par an sur convocation de la VPD Diffusion des savoirs ou à la demande du quart au moins de ses membres.
- Elle est présidée par la VPD Diffusion des savoirs .
- Les décisions sont acquises à la majorité des présents et représentés.

**DELIBERATION N° 12-2019-CA
DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DU CA A LA COMMISSION MOYENS ET PROSPECTIVE**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,

Délibère :

Article unique :

- Madame Michèle SAINT-JEAN est désignée représentante du CA à la Commission Moyens et Prospective
- Monsieur Michel REZNIKOF est désigné représentant du CA à la Commission Moyens et Prospective
- Madame Caroline SILVAIN est désignée représentante du CA à la Commission Moyens et Prospective

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (29 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019



La Présidente

Emmanuelle GARNIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Garnier', written over the printed name.

DELIBERATION N° 13-2019-CA
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CA A LA COMMISSION PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,

Délibère :

Article 1 :

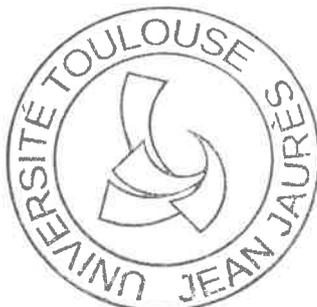
- Madame Florence MOUCHET est désignée représentante du CA à la Commission Moyens et Prospective.

Article 2 :

- Monsieur Nicolas POIRIER représentera le CA à cette Commission en cas d'absence de Madame MOUCHET.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (27 pour, 0 contre, 3 abstentions, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019



La Présidente

Emmanuelle GARNIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Emmanuelle Garnier", is written over the printed name.

**DELIBERATION N° 14-2019-CA
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CA A LA COMMISSION
RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES (REI)**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,

Délibère :

Article unique :

- Madame Sophie EBERSOLD est désignée représentante du CA à la Commission Relations Européennes et Internationales.
- Monsieur Luc GARCIA est désigné représentant du CA à la Commission Relations Européennes et Internationales.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (30 pour, 0 contre, 2 abstentions, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019



La Présidente

Emmanuelle GARNIER

DELIBERATION N° 15-2019-CA
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CA DONT UN REPRESENTANT ETUDIANT A LA COMMISSION PERMANENTE EN CHARGE DU SOUTIEN, DE L'ORIENTATION, DES FORMATIONS ET DE L'INSERTION (SOFI)

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,

Délibère :

Article unique :

- Madame Agathe CAYUELA est désignée représentante étudiante du CA à la Commission permanente en charge du Soutien, de l'Orientation, des Formations et de l'Insertion.
- Monsieur Yvan CHAUBET est désigné représentant du CA à la Commission permanente en charge du Soutien, de l'Orientation, des Formations et de l'Insertion.

Délibération adoptée à l'unanimité des 32 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 29 janvier 2019

La Présidente

Emmanuelle GARNIER



**DELIBERATION N° 16-2019-CA
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CA A LA COMMISSION
DIFFUSION DES SAVOIRS**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,

Délibère :

Article unique :

- Madame Hilda INDERWILDI est désignée représentante du CA à la Commission Diffusion des Savoirs.

Délibération adoptée à la l'unanimité des 31 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 29 janvier 2019

La Présidente

Emmanuelle GARNIER



**DELIBERATION N°17-2019-CA
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE
ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DUNSI)**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université notamment son article 12,

Délibère :

Les membres du Conseil d'administration, après proposition de la Présidente, procèdent à l'élection, à bulletin secret, du Vice-président délégué en charge du développement numérique et des systèmes d'information (DUNSI).

Il est désigné au terme du premier tour de scrutin.

Nombre d'inscrits : 36

Nombre de votants : 31

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Patrice TERRIER : 16

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15

Monsieur Patrice TERRIER est désigné Vice-président délégué en charge du développement numérique et des systèmes d'information (DUNSI).

A Toulouse, le 14 janvier 2019

La Présidente

Emmanuelle GARNIER



**DELIBERATION N° 18-2019-CA
PORTANT APPROBATION DES TARIFS DE L'IUT DE BLAGNAC**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-2,
Vu les statuts de l'Université,
Vu la décision du conseil de l'IUT de Blagnac du 15 octobre 2018,

Délibère :

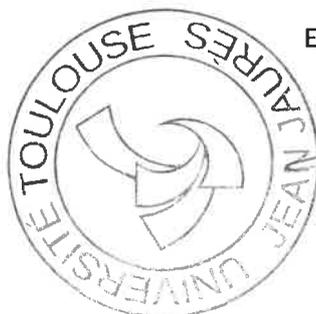
Les tarifs de location et prestations, des cotisations et subventions de l'IUT de Blagnac pour l'année 2019 sont approuvés.

Délibération adoptée à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 29 janvier 2019

La Présidente

Emmanuelle GARNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Garnier", is written over the printed name and extends to the right.

Conseil d'administration
Séance du 29 janvier 2019

**DELIBERATION N° 19-2019-CA
PORTANT APPROBATION DES DROITS D'INSCRIPTION DES COLLOQUES 2019
ET TARIFS DES REPAS DES COLLOQUES 2019**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-2,
Vu les statuts de l'Université,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Les droits d'inscription des colloques 2019 et les tarifs des repas sont approuvés.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (24 pour, 0 contre, 7 abstentions, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019

La Présidente

Emmanuelle GARNIER



**DELIBERATION N° 20-2019-CA
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°14 AU CONTRAT DE PARTENARIAT
CONCLU ENTRE MIRALIS ET L'UT2J DU 21 DECEMBRE 2012**

Vu le Code de l'Education,
Vu l'ordonnance modifiée n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat,
Vu le décret n°2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets n°94-39 du 14 janvier 1994 et n°2008-618 du 27 juin 2008 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Vu les statuts de l'Université Toulouse II - Le Mirail adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010,
Vu le contrat de partenariat et ses annexes conclus à l'issue de cette procédure de dialogue compétitif le 21 décembre 2012,
Vu l'avenant n°1 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 21 décembre 2012,
Vu l'avenant n°2 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 21 décembre 2012,
Vu l'avenant n°3 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 21 décembre 2012,
Vu l'avenant n°4 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 12 mars 2015,
Vu l'avenant n°5 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 13 mars 2015,
Vu l'avenant n°6 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 8 juillet 2015,
Vu l'avenant n°7 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 21 mars 2016,
Vu l'avenant n°8 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 4 novembre 2016,
Vu l'avenant n°9 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 14 décembre 2016,
Vu l'avenant n°10 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 10 février 2017,
Vu l'avenant n°11 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 14 février 2018,
Vu l'avenant n°12 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 18 mai 2018,
Vu l'avenant n°13 au contrat de partenariat conclu avec la société Miralis le 29 novembre 2018,

Délibère :

Article unique :

L'avenant n°14 au contrat de partenariat entre l'UT2J et la société Miralis est approuvé.

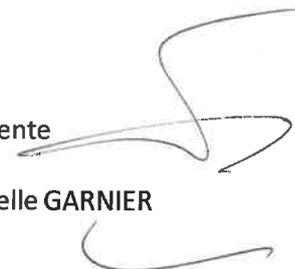
Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019



La Présidente

Emmanuelle GARNIER



**DELIBERATION N° 21-2019-CA
PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET DE MAISON POUR LA SCIENCE
EN MIDI PYRENEES**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,

Délibère :

Article unique

La convention relative au projet de Maison Pour La Science est approuvée

Délibération adoptée à la majorité des membres du conseil (24 pour, 0 contre, 7 abstentions, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 29 janvier 2019

La Présidente

Emmanuelle GARNIER

